

Conseil des ligues 21 mars 2020

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE –
loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
IMPACTS SUR LES ORGANISMES DE FORMATION
CONTRAINTES DES OF
OPPORTUNITÉ DES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENT
ACTIONS PRIORITAIRES 2020
V1.0

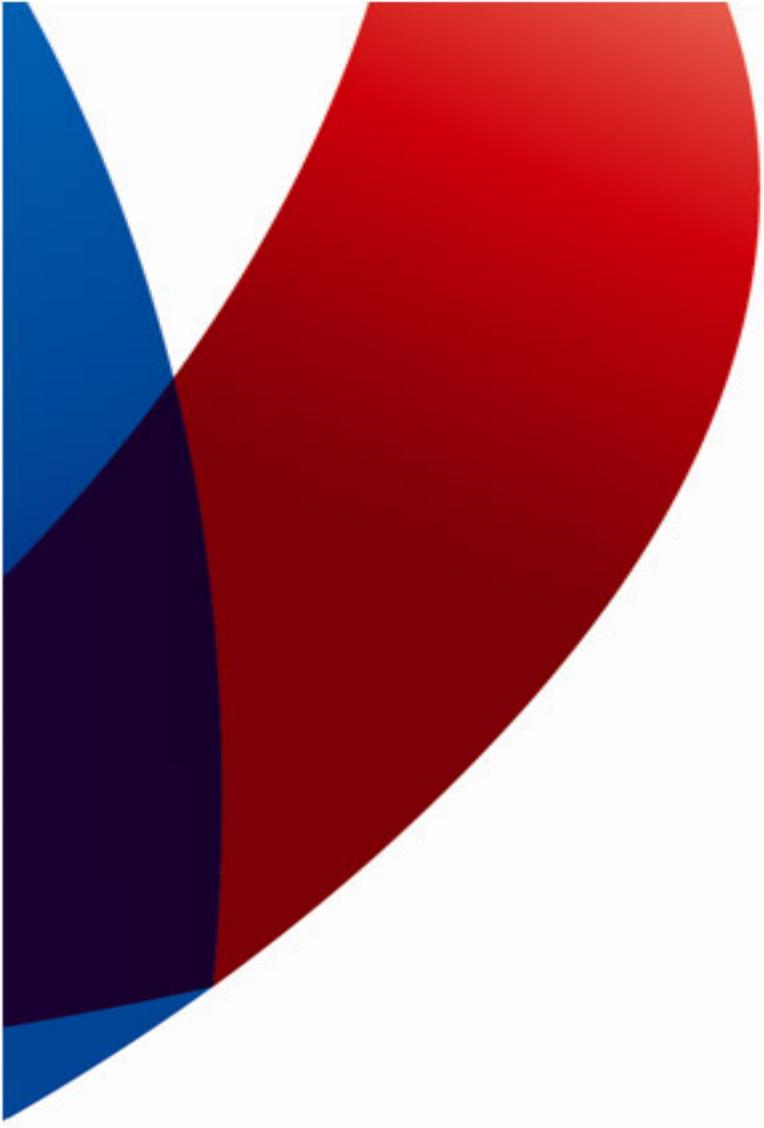


PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL





**QUELS SONT LES IMPACTS DE LA REFORME DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE SUR L'ORGANISATION
DES FORMATIONS AU SEIN DE NOTRE FÉDÉRATION ET DE
SES STRUCTURES ?**



Des voiles sur l'eau : Objet - missions pôle formation emploi

Permettre à nos structures de se développer, de fonctionner en répondant à leurs besoins

-> Former des « cadres »

- Professionnels et ou bénévoles
- Permanents ou saisonniers

-> Qualitativement

- Contenus de formation adaptés, formateurs experts

-> Quantitativement

- /besoins (environ 900 à 1000 CQP/an, ...)

-> Dans le respect des exigences réglementaires pour éviter des interdictions de fonctionner, des sanctions pénales

- actuelles et nouvelles /organismes de formation (OF)
- encadrement réglementé (RDD)

Contexte : pages suivantes

Chiffres clefs de la formation 2019 – ! Quantité en baisse !

Dispositif de formation	Femmes		Hommes		Total général	Rappel
		%		%	2019	2018
Assistant Moniteur Voile	64	27%	171	73%	235	1028
Initiateur Voile (livrets de formation)	170	30%	395	70%	565	0
Initiateur Voile (demandes Demandes d'équivalences)	178	27%	487	73%	665	
Initiateur Voile (VAE)			1	100%	1	
Entraîneur FFVoile	0	0%	3	100%	3	8
Entraîneur Stagiaire UCC4E (Entraîneur Régional)	11	16%	57	84%	68	17
Moniteur FFVoile	7	29%	17	71%	24	21
SOUS-TOTAL Encadrement	430	28%	1131	72%	1561	1074
Formateur national AMV MFFV (formation initiale et recyclage)	5	10%	43	90%	48	76
Formateur régional AMV MFFV (Formation initiale et recyclage)	33	14%	196	86%	229	122
SOUS- TOTAL Formateurs	38	14%	239	86%	277	198
Niveau technique 4 Dériveur	98	26%	284	74%	382	117
Niveau technique 4 Habitable	37	21%	142	79%	179	84
Niveau technique 4 Multicoque	195	32%	418	68%	613	265
Niveau technique 4 Windsurf	69	26%	192	74%	261	94
Niveau technique 5 Dériveur	12	31%	27	69%	39	292
Niveau technique 5 Habitable	3	14%	19	86%	22	247
Niveau technique 5 Multicoque	4	17%	20	83%	24	352
Niveau technique 5 Windsurf	4	18%	18	82%	22	189
SOUS-TOTAL Niveaux Techniques	422	27%	1120	73%	1542	1640
Total général	890		2490		3380	3091

Une organisation très hétérogène et plutôt locale – un nombre d'OF important mais en baisse – des doutes / respect réglementation

Nombre d'Organismes de Formation (CQP) par ligue en 2019

05 - LIGUE DE BRETAGNE	47
07 - LIGUE DE VOILE PAYS DE LA LOIRE	19
102 - HAUTS-de-FRANCE (Nord Pas de Calais Picardie)	5
112 - SUD - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	7
124 - OCCITANIE : Languedoc Roussillon Midi Pyrénées	6
156 - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	1
20 - LIGUE ILE DE FRANCE DE VOILE	2
29 - LIGUE CORSE DE VOILE	3
304 - REGION NORMANDIE	10
32 - LIGUE GUADELOUPEENNE DE VOILE	1
333 - LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES	7
789 - Grand Est : Alsace Lorraine Champagne Ardennes	3
892 - LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	10
90 - Structures Nationales	6
	127

Dont 2 ligues : Hauts de France et BFC

Dont 2 CDV : Ille et vilaine et haute-savoie

En 2018 : 143 OF

En 2019 : 143 (-46+30) = 127 OF. (potentiel : 173 OF ?) 5 ligues ont disparu : Bretagne -sud- centre val de Loire -Martinique- Grand est- nouvelle aquitaine

Les exigences juridiques actuelles nous obligent à questionner notre organisation – et à recueillir votre position pour faire des choix.

Plusieurs scenari :

- Garder l'organisation actuelle en évitant les non fonctionnements – les illégalités ?
- Aller vers des Organismes de Formation (OF) têtes de réseaux territoriaux et accompagner les territoires à répondre aux exigences ?
- Créer un OF national (Institut de formation) et des structures prestataires locales et/ou territoriales ?
- Créer un OF national , des structures prestataires pour celles qui le désirent , des OF à part entière pour les autres

Critères à prendre en compte

Pour choisir, quelques clefs à prendre en compte :

- Charges administratives (temps de travail – complexité des dossiers)
- Coût des obligations réglementaires – économies d'échelle
- Adaptation aux exigences territoriales différentes
- Maintenir l'implication des formateurs, des clubs formateurs : objectif quantitatif
- Formation = « Unique » ressource propre des structures déconcentrées/décentralisées de la FFVoile (presque unique et répondant à leur objet)
- Modèle économique – quantité de formés -
- ...

Calendrier

-> fin 2019->Avril 2020 : Informations

-> Avril -> juillet : analyse de la situation

- Récupération de données – cartographie des formations –des besoins
- Etude des modèles économiques des différents scénarii
- Etude des contraintes liées aux différents scénarii (tarification des formations, ...)
- Etude des demandes et volontés des acteurs actuels

-> Septembre -> Décembre 2020

- Décision CA Septembre
- Mise en place

LES CONTRAINTES DES ORGANISMES DE FORMATION



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL



La Formation CQP ... où se situer ?



Obligation de déclaration d'activité auprès de la DIRRECTE

- Pour l'organisme de formation et pour les prestataires sous-traitant (quelque soit le statut juridique)
- Dès le 1^{er} contrat (personne physique) ou convention (personne morale) de formation conclu (délai de 3mois)
- Bulletin de déclaration d'activité (Cerfa) –Siren - Casier judiciaire - copie contrats ou conventions de formation - programme de la formation- intervenants

Les sanctions

Toute infraction aux dispositions relatives à la déclaration d'activité est passible de sanctions pénales :

- amende de 4 500 € ; Articles L. 6355-1 à L. 6355-7 du Code du Travail.
- à titre complémentaire, interdiction temporaire ou définitive d'exercer l'activité de dirigeant d'un organisme de formation. Article L. 6355-23 du Code du Travail.

Autres obligations des O.F.

- Règlement intérieur distinct de celui applicable aux salariés de l'organisme. Il s'impose à l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle
- Le bilan pédagogique et financier à rendre avant le 30 avril chaque année par télé-déclaration (si défaut : déclaration d'activité caduque) -
 - les activités de formation conduites au cours de l'exercice comptable ;
 - le nombre de stagiaires accueillis ;
 - le nombre d'heures-stagiaires et d'heures de formation correspondant, en fonction de la nature, du niveau, des domaines et de la durée des formations dispensées au titre de la formation professionnelle ;
 - la répartition des fonds reçus selon leur nature et le montant des factures émises par le prestataire ;
 - les données comptables relatives aux prestations de formation professionnelle;
 - les produits financiers tirés du placement des fonds reçus.
- La rédaction de contrats ou convention de formation
- La rédaction si besoin de contrats de sous-traitance
- La rédaction de conventions de stage

ET pour les financements...

Des formations éligibles déclinées en compétences (cf RRD)

À compter du 1^{er} janvier 2021, mise en œuvre de la certification « **critères qualité** »

 un Datadock « renforcé » !! Avec audit payant = forfait 1 500 € annoncé + visite tous les 18 (36 ?) mois - tarification %du CA

 un corpus administratif complexe et des enjeux de contrôles (risques financiers et de maintien d'activité) = rigueur nécessaire à tous les étages !

DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT LES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENT



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL





Les dispositifs de financement

Public	Plan de développement des compétences	Plan conventionnel			ProA	Contrat Pro	CPF (Compte Personnel de Formation)	CPF de Transition professionnelle
		Offre catalogue						
Salarié	dans limite du	Action individuelle 40 € HT/h	Action collective pour un groupe de		9,15 à 15 €/h	9,15 à 15 €/h	TEFP + certificats « Blocs » :	principales conditions:
	plafond de financement (3 200 € ou 3600€)	si durée < 70 h ou si durée > 70 h : - 15 € HT/h pour diplôme niveau 6 ou infra - 12€HT pour diplômes niveau 7 ou sup	6 à 25 stagiaires : 1 800 €/j pour les coûts pédagogo + 400 €/j pour la salle (devis)	17 thématiques de formation clés en main proposées	selon la formation avec un plafond de financement de 2 250 € max. <i>(attente décret portant plafond à 3000 €)</i> + cofinancement branche de 1 200€	selon le niveau visé de certification	droits acquis CPF + 2000 € abondement Afdas = 4 000 € plafond financement max.	- avoir des droits acquis au titre du CPF - pour les CDI : 2 ans d'ancienneté - pour les CDD : 4 mois travaillés/12 mois & 24 mois travaillés/60 mois -> Fongecif puis CPIR (2020)
Bénévole dirigeant élu							si aussi salarié -> OPCO de son entreprise à partir de 2020 : mobilisation des heures CEC	
Bénévole							si aussi salarié -> OPCO de son entreprise à partir de 2020 : mobilisation des heures CEC (administrateurs et bénévole encadrant des bénévoles) formation + VAF	
Demandeur d'emploi	10% du projet POEC hors plafond							

TPF = Taux de participation à la formation professionnelle Continue (0,55 ou 1)

OPCO = Opérateur de Compétences

CEC=Compte Engagement Citoyen

FEUILLE DE ROUTE 2020 POLE FORMATIN ET EMPLOI



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL



- **Accompagnement territoires - Organismes de Formation**

Mise à niveau certification critère qualité (Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019) - Obligations DIRRECTE-. (INFORMATION)

- Outils pour dématérialiser les bilans

- **Mise en place de solutions alternatives : d'une nouvelle organisation , nouvelles règles?**

- **Formations en e-learning (10 parcours – 2 web binaires)**

- **Urgence CQP : 2 parcours**

- Mais d'autres formations en route (foil : enseignement + sécu, Sécu kite : compétition+loisir, coach voile santé, coach voile bien-être, handi-voile, accompagnement nouveaux dirigeants, accompagnement recherche de partenaires)

- **Formations à mettre en place, développer, expérimenter**

- Formations sécu kite loisir

- Préciser les contenus du dispositif de formation Coach voile Santé pour pouvoir organiser une première formation

- **Analyser à nouveau avec précision les problématiques de recrutement de l'encadrement saisonnier et proposer des solutions**

- Analyser les profils actuels (via suivis de cohorte)
- Mobiliser les jeunes –communiquer
- Permettre le financement de la formation cqp
- Identifier de nouveaux potentiels- (convention avec université –mer est à vous)
- Faciliter l'accès (e-learning)

- Finaliser les travaux sur les arrêtés passerelles entre les dispositifs AFFMAR et JS.

- **Penser les formations de demain.**

- Et le récurrent (dossiers cqp – suivi haut-niveau - ...)

RÉNOVATION DU RÈGLEMENT DES DIPLÔMES, QUALIFICATIONS, HABILITATIONS, FONCTIONS ET FORMATIONS DE LA FFVOILE



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL



Les Principes

- **Pourquoi un nouveau RDD: + de fluidité-meilleure lecture- harmonisation- répondre aux attentes actuelles formation /blocs de compétences**
- **Une base du règlement** avec des articles génériques présentant les diplômes, qualifications, fonctions et formations de la FFVoile, les droits et obligations communs de leurs ayant droit et le fonctionnement général relatif à leur création, modification, mise en œuvre.
- Un **tableau en annexe 1** du RDD rassemblant **l'ensemble des titres** ad hoc répartis selon la nature des activités visées (sécurité, enseignement, entraînement, arbitrage, formation et développement),
- Une **annexe 2** du RDD comprenant la composition et le règlement de la **commission des litiges**.
- Une **annexe 3** du RDD présentant les formations non certifiantes organisées par la FFVoile.
- **Des fiches descriptives référentielles** (selon le modèle type, rédaction par le pôle Emploi – Formation et les commissions concernées).

Nos « titres fédéraux »

Domaine de l'enseignement	Domaine de l'entraînement
<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'Aide-moniteur - Diplôme de Moniteur FFVoile - Diplôme de Moniteur Croisière Hauturière FFVoile 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'Aide-entraîneur - Qualification d'Entraîneur Régional - Diplôme d'Entraîneur FFVoile
Domaine de l'arbitrage	Domaine de l'animation
<ul style="list-style-type: none"> - Fonction de Jeune arbitre - Fonction d'Arbitre de club - Fonction de Commissaire de régates* - Fonction de Comité de Course VRC - Qualification Comité de Course - Habilitation Directeur de Course* - Qualification Juge - Qualification Umpire - Qualification Comité Technique - Qualification Contrôleur d'équipement course au large - Qualification Juge Expression* 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'Animateur de club
	Domaine de la sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction de Responsable Technique Qualifié - Fonction Chef de bord (à l'étude) - Certificat Word Sailing - Qualification PS Mer - Qualification Formation Médicale Hauturière - Qualification sécurisation des compétitions Kiteboard FFVoile - Qualification sécurisation des pratiques de loisirs Kiteboard FFVoile

Domaine de la formation	Domaine du développement
<ul style="list-style-type: none"> - Habilitation Evaluator de Niveau Technique 4 et 5 FFVoile - Qualification de Formateur Régional FFVoile - Qualification et habilitation de Formateur National FFVoile - Habilitation Formateur de formateurs* 	<ul style="list-style-type: none"> - Agent de développement (à l'étude)
Domaine de l'encadrement spécialisé	Domaine de l'organisation et de la gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'Accompagnateur Handivoile - Qualification d'Educateur Handivoile - Qualification Coach Voile Santé* 	<ul style="list-style-type: none"> - A construire

Les principales modifications apportées

Sur le RDD:

- Des diplômes - des qualifications - des fonctions - des habilitations des formations
- La tacite reconduction pour les fonctions
- La précision dans la distinction des mentions obligatoires/complémentaires des fiches référentielles
- L'accès au non-licenciés aux formations fédérales
- La durée de validité des qualifications définies dans chaque fiche référentielle
- Le renforcement sur l'obligation d'être titulaire d'une licence pour l'accès, la délivrance et l'exercice des titulaires
- Les modalités de validation et de modification du règlement, de ses annexes et fiches référentielles

Sur les fiches descriptives référentielles :

- L'allègement de la forme des fiches liées aux fonctions
- L'élargissement des prérogatives de l'animateur de club
- La disparition de l'obligation de recyclage national (stage de 4 jours) pour les formateurs nationaux au profit de l'habilitation et de la reconduction de l'habilitation par les organes régionaux.
- L'intégration des associations nationales dans la mise en œuvre de certains dispositifs
- Des nouvelles fiches : qualification entraîneur régional, fonction accompagnateur handi-voile, fonction animateur h-V
- Nouvelle fiche en cours de validation : sécu kite loisir

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

